



## Refus de concession de terrain par un co-titulaire

-----  
Par Emilien

Bonjour,

Je suis désolé si je ne poste pas au bon endroit, serait-il possible de me ré-aiguiller si c'est le cas ? Merci d'avance.

Je viens de perdre mon père, celui-ci souhaitais être inhumé avec ses parents et a signé un contrat de concession de terrain entre la mairie et lui ainsi que son frère (mon père et son frère sont co-titulaires de ce contrat).

Aujourd'hui, le frère de mon père exprime son refus par rapport au fait que mon père soit inhumé sans cette concession.

A-t-il le droit d'émettre un tel refus ? Le contrat étant très concis et ne le comprenant pas très bien, j'aimerais avoir un peu d'aide à ce sujet...

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement,

Emilien

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Toutes nos condoléances.

Si votre père et son frère étaient tous les deux titulaires de la concession, l'accord de votre oncle n'est pas requis pour l'y enterrer SAUF si le contrat dit explicitement le contraire OU si votre père a laissé un document (testament, etc.) en ce sens OU si le contrat stipule que la concession a vocation à ne pas bénéficier aux titulaires (si par exemple votre père et votre oncle l'ont réservé d'autres personnes).

Sinon, en tant que fondateur votre père a le droit d'être enterré dans SA concession et vous, ses ayants-droits, avez l'autorité nécessaire pour l'y faire inhumer.

Voyez cette réponse ministérielle :

[url=<https://www.senat.fr/questions/base/2007/qSEQ071102447.html>]https://www.senat.fr/questions/base/2007/qSEQ071102447.html[/url]

Et cette page :

[url=<https://www.atd31.fr/fr/base-doc/equipement/cimetiere/la-transmission-d-une-concessions-funeraire-au-deces-de-son-fondateur-et-les-droits-qui-en-decoulent-pour-les-heritiers-ab-intestat.html#N10041>]https://www.atd31.fr/fr/base-doc/equipement/cimetiere/la-transmission-d-une-concessions-funeraire-au-deces-de-son-fondateur-et-les-droits-qui-en-decoulent-pour-les-heritiers-ab-intestat.html#N10041[/url]

Il faut donc voir si l'opposition de votre oncle est fondée (par exemple il veut faire respecter le contrat ou la volonté de votre père concernant l'organisation de ses funérailles).

Si vous avez du mal à comprendre certaines clauses, n'hésitez pas à les recopier en les anonymisant.